AVIS PUBLIC

Saint-Léonard
Montréal

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1886-323

AVIS est par les présentes donné aux personnes intéressées que lors de sa séance ordinaire tenue le 6 mai 2013, le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard a adopté un premier projet de règlement numéro 1886-322 intitulé : « *Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1886, tel qu'amendé, de façon à modifier la liste des usages assujettis à des règles de contingentement applicables dans les zones Commerce C01-13, C01-20, C02-16, C02-18, C02-29, C03-10, C03-12, C03-15, C04-04, C04-05 et C04-14* ».

Une assemblée publique de consultation sera tenue sur ce premier projet de règlement, **le mercredi 22 mai 2013, à 17 h, à la mairie d'arrondissement située au 8400, boulevard Lacordaire**, en conformité avec les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1).

Au cours de cette assemblée publique de consultation, le maire de l'arrondissement ou un autre membre du conseil désigné par lui, expliquera le premier projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Ce premier projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Le premier projet de règlement vise les zones Commerce C01-13, C01-20, C02-16, C02-18, C02-29, C03-10, C03-12, C03-15, C04-04, C04-05 et C04-14.

Le plan ci-dessous, illustre les zones visées et leurs zones contiguës.

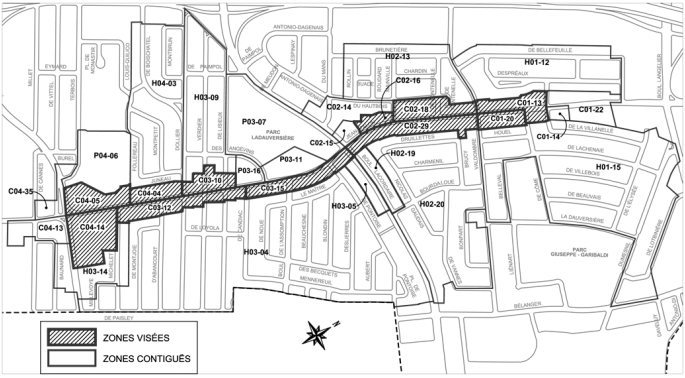

RÈGLEMENT 1886-323

Ce premier projet de règlement, le résumé et le plan ci-dessus sont disponibles pour consultation à la mairie d'arrondissement située au 8400, boulevard Lacordaire, durant les heures régulières de bureau, soit : du lundi au jeudi, de 8 h à 11 h 45, de 12 h 45 à 16 h 45, et le vendredi, de 8 h à 12 h.

Donné à Montréal, arrondissement de Saint-Léonard, ce 14e jour du mois de mai 2013.

Guylaine Champoux, avocate
Secrétaire d'arrondissement

5045903